

DELIBERATION DD2024_013

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 février 2024

LE 8 février 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 51 |
| Votants | 66 |
| Pouvoirs | 15 |

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MANDAT SPÉCIAL À MONSIEUR ALAIN COUNIL POUR SA PARTICIPATION AUX JOURNÉES DU NUMÉRIQUE AU TITRE DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEY TAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, M. LEGAY, M. PERPEROT, M. PIERRE NADAL, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M. DOBBELS donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. LACOSTE donne pouvoir à M DENIS
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PARVAUD
M. MARC donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. BARROUX donne pouvoir à M. MARSAC
M. DELCROS donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND

MANDAT SPÉCIAL À MONSIEUR ALAIN CURNIL POUR SA PARTICIPATION AUX JOURNÉES DU NUMÉRIQUE AU TITRE DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

Que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a été invité à l'Université Très Haut Débit, les 12 et 13 octobre 2023 et au Forum numérique de la FNCCR, les 7 et 8 novembre 2023, et Monsieur Alain CURNIL, Conseiller délégué en charge du déploiement numérique a du participer à ces assemblées pour représenter le Président et à ce titre doit bénéficier du remboursement de ses frais de déplacement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de donner mandat spécial à Alain CURNIL, Conseiller délégué en charge du déploiement numérique ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|-------------------------------|
| Délibération publiée le 21/02/2024 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 21/02/2024 | Périgueux, le 21/02/2024 |
| | le Président Jacques AUZOU |

le Président
Jacques AUZOU

